

An 1, édition 2, septembre 2025

MOBILISER L'ARGENT POUR ACCROÎTRE LA PLACE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC

Principale coopérative financière de l'économie sociale au Québec, la Caisse d'économie solidaire Desjardins contribue largement à façonner le paysage social, communautaire, coopératif et syndical du Québec, et ce, depuis très bientôt 55 ans (février 2026)

OÙ VA VOTRE ARGENT?

Afin de favoriser une finance saine et responsable, nous poursuivons notre démarche de reddition de compte axée sur la transparence. Ce bulletin, publié deux fois par an (janvier et septembre) et notre rapport d'activités, ont pour objectif de répondre à vos préoccupations et vous donner des informations sur nos financements, particulièrement ceux des projets collectifs.

Dans cette édition, nous abordons plus particulièrement l'utilisation de la ristourne collective, notamment en appui à l'habitation sociale et communautaire et pour un budget participatif unique dans une institution financière.

Un rappel important, notre ristourne collective est celle que l'assemblée générale des membres a accepté de collectiviser en avril dernier, pour redonner à la communauté.

Bonne lecture de ce deuxième bulletin !

PORTAIT DU PREMIER SEMESTRE 2025

Au 30 juin 2025, 9 146 épargnants – des associations, des citoyens, des syndicats, des coopératives et des entreprises à but lucratif ont choisi le **Placement à rendement social***. Ce faisant, nos épargnants nous ont confié ainsi 1,5 milliard de dollars.

Cette épargne confiée à la Caisse sert à financer les activités d'organisations

que vous connaissez toutes et tous pour leur pertinence. Ils créent un impact social, écologique et économique. Notre classification est élaborée à partir de la mission première des organisations.

*Le placement à rendement social est une marque de commerce de la Caisse pour mettre en valeur et faire la promotion de l'usage que la Caisse fait des dépôts de ses membres épargnants. Par sa fonction principale d'intermédiation financière, la Caisse utilise les dépôts de ses membres avant tout pour faire des prêts à ses membres emprunteurs.

💡 *Note aux lecteur.rices : dans ce bulletin, nous utilisons le terme prêt « autorisé ». Il s'agit du montant de financement autorisé dans le cadre d'un projet. Au moment de lire ces lignes, le montant déboursé au membre peut être plus bas, selon l'évolution du projet.*

SOLIDARITÉ ÉPARGNANTS-EMPRUNTEURS À LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE AU 30 JUIN 2025

Le rôle d'intermédiation de la Caisse

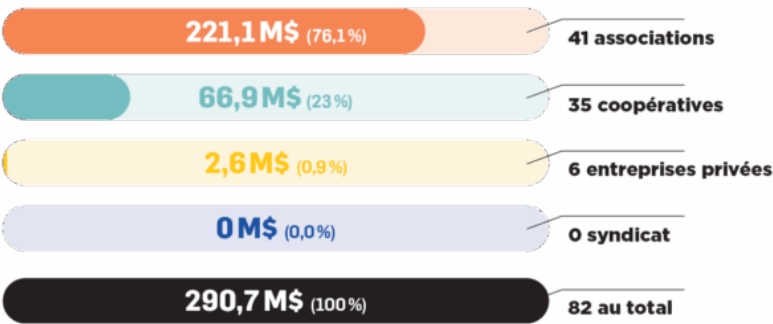


Du 1^{er} janvier au 30 juin 2025, la Caisse d'économie solidaire a autorisé au total 87 prêts à 82 organisations collectives et à but lucratif pour un total de 291 millions de dollars.

La Caisse d'économie solidaire agit en cohérence avec sa mission de partenaire

financier des entreprises collectives. Entre janvier et juin 2025, 99,1 % des montants ont été octroyés à des associations (76,1%) et à des coopératives (23,0 %).

**AUTORISATIONS PRÊTS ET MARGES DE CRÉDIT SELON
LE TYPE D’ENTREPRISE (JANVIER À JUIN 2025)
PAR MONTANT TOTAL AUTORISÉ EN MILLIONS DE
DOLLARS - M\$)**



Ces prêts soutiennent majoritairement les domaines d’activités suivants :

**AUTORISATIONS PRÊTS ET MARGES DE CRÉDIT SELON
LE DOMAINE D’ACTIVITÉS
PAR MONTANT TOTAL AUTORISÉ EN MILLIONS DE
DOLLARS - M\$ (JANVIER À JUIN 2025)**



